

SQ

Terre d'innovations

PATRIMOINE

Environnement et paysage

Elaboration d'un Plan canopée

Les arbres au cœur de la stratégie de résilience du territoire

Coignières

Elancourt

Guyancourt

La Verrière

Les Clayes-Sous-Bois

Magny-Les-Hameaux

Maurepas

Montigny-Le-

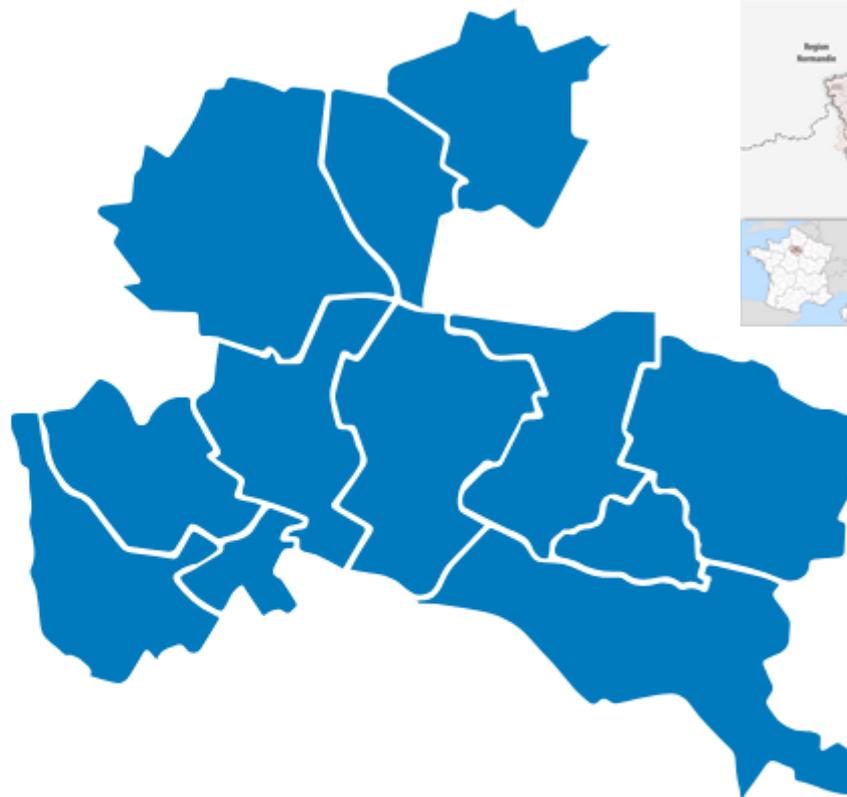
Bretonneux

Plaisir

Trappes

Villepreux

Voisins-Le-Bretonneux

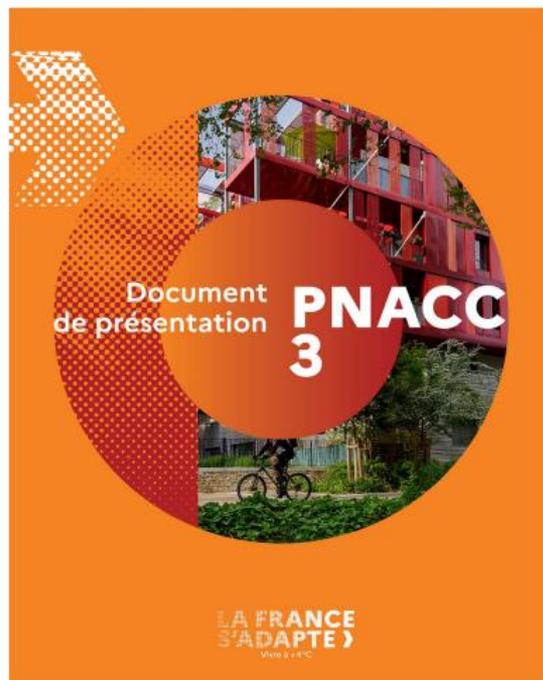


SQY : 12 communes
120 km²
230 000 hab.

Villes & changements climatiques

Adapter les villes = rafraîchir les villes

Repenser la place de la **nature** et de **l'eau**



**LA FRANCE
S'ADAPTE >**
Vivre à +4°C

2100

LA FRANCE À +4°C*

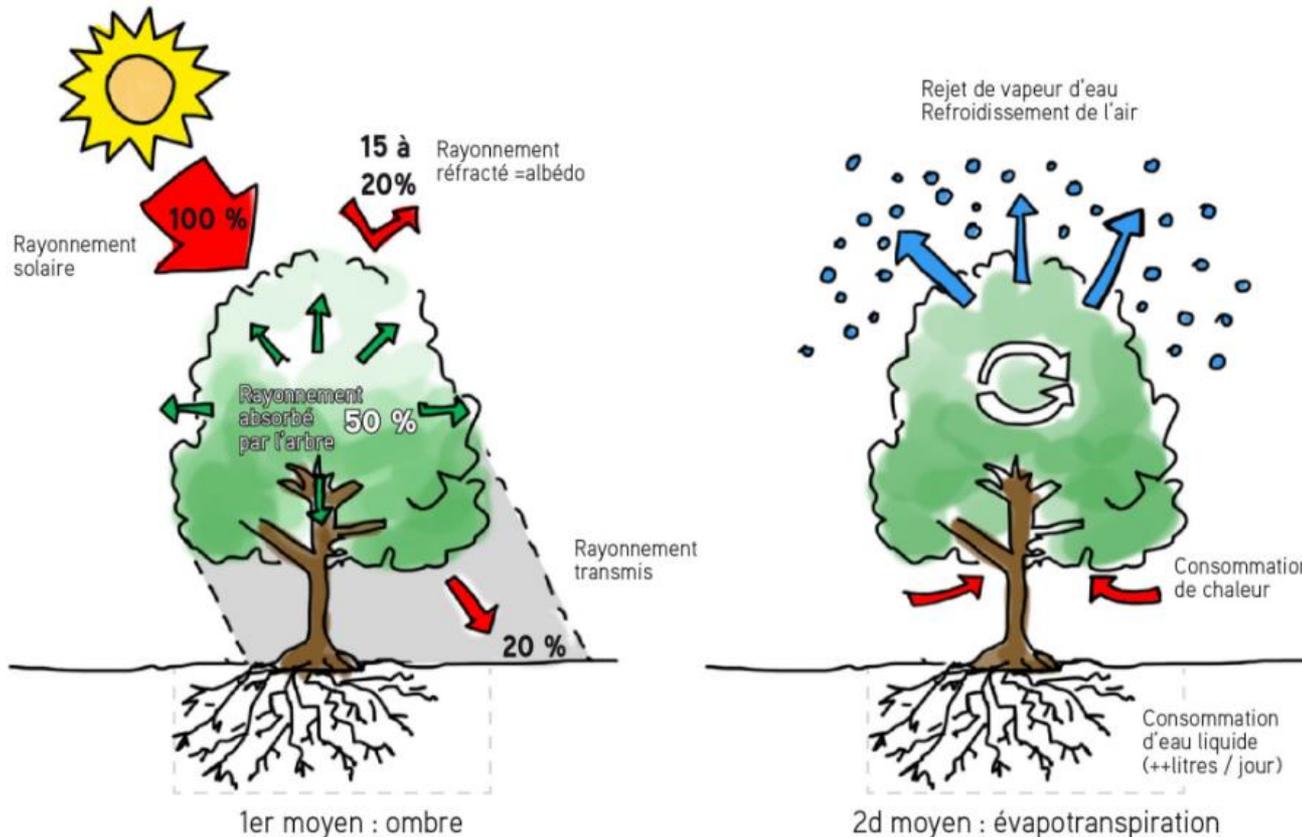


⇒ Une des clés pour faire baisser les températures est de végétaliser

Les "Solutions fondées sur la Nature" se révèlent efficaces pour s'adapter aux effets du changement climatique

Arbres & changements climatiques

L'arbre, meilleur allié des villes face au changement climatique



Ombrage

et rafraîchissement

*sous réserve d'un accès à l'eau
(désimperméabilisation)*

Services rendus par les arbres en ville :

- ✓ rafraîchissement de l'air et réduction des îlots de chaleur urbains
- ✓ amélioration de la qualité de l'air
- ✓ amélioration de la gestion des eaux pluviales
- ✓ **support de biodiversité**
- ✓ maintien de la structure des sols
- ✓ protection acoustique
- ✓ rôle paysager
- ✓ **amélioration du cadre de vie et de la santé humaine**

Objectifs du Plan canopée

Répondre à l'urgence climatique

S'adapter pour anticiper les conséquences du changement climatique

- Établir une stratégie de préservation et de développement du patrimoine arboré durable
- Faire de SQY un territoire vivable et résilient

⇒ **SQY, vers un territoire d'innovations, vert et perméable**

Objectifs spécifiques du plan d'actions

Connaître : inventaire du patrimoine arboré existant

Protéger : protection renforcée du patrimoine arboré

Planter & végétaliser : développement d'un patrimoine arboré durable

Valoriser : valorisation du patrimoine arboré

Etudier : recherche & développement autour de l'arbre en ville et des changements climatiques

Sensibiliser & mobiliser : sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire

Actions du Plan canopée

CONNAITRE

- inventorer et cartographier l'ensemble du patrimoine arboré
- connaître et suivre l'état sanitaire du patrimoine arboré

PROTEGER

- assurer une gestion durable du patrimoine arboré
- renforcer les dispositifs réglementaires de protection du patrimoine arboré
- actualiser la charte de l'arbre et ses cahiers de prescriptions techniques
- Adopter et appliquer le barème de l'arbre
- poursuivre les opérations de désimperméabilisation
- créer, préserver et développer la trame brune
- déployer des arbres et jardins de pluie
- valoriser les déchets verts, les rémanents et les arbres abattus

PLANTER ET VEGETALISER

- élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation ambitieux
- établir et améliorer l'indice de canopée
- conserver, renouveler et développer les arbres d'alignement
- planter des vergers, des fruitiers isolés, des arbres "signaux" et des forêts urbaines
- végétaliser les pieds d'arbres, les interstices urbains et les espaces désimperméabilisés
- expérimenter les solutions alternatives à l'arbre

Actions du Plan canopée (suite)

VALORISER

- partager l'information sur le patrimoine arboré et son entretien
- créer de parcours thématiques (fruitiers, remarquables, marche à l'ombre, etc.)
- faire labelliser le patrimoine arboré et les espaces verts
- valoriser et évaluer l'action publique en matière de préservation du patrimoine arboré

ETUDIER

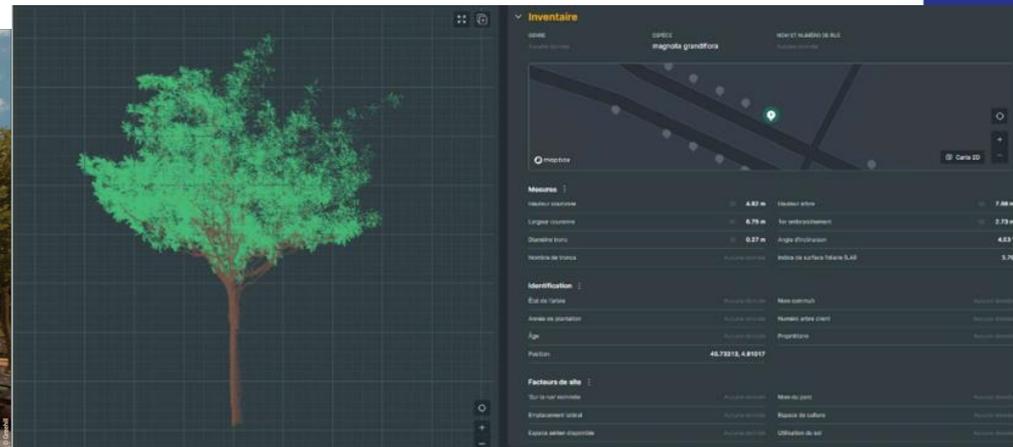
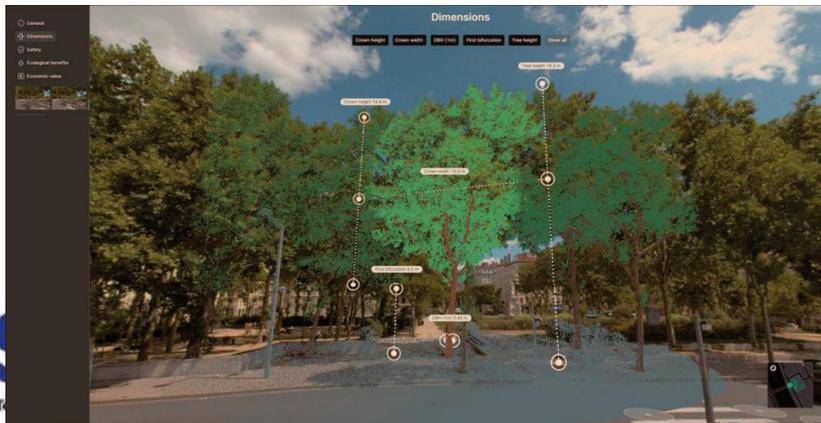
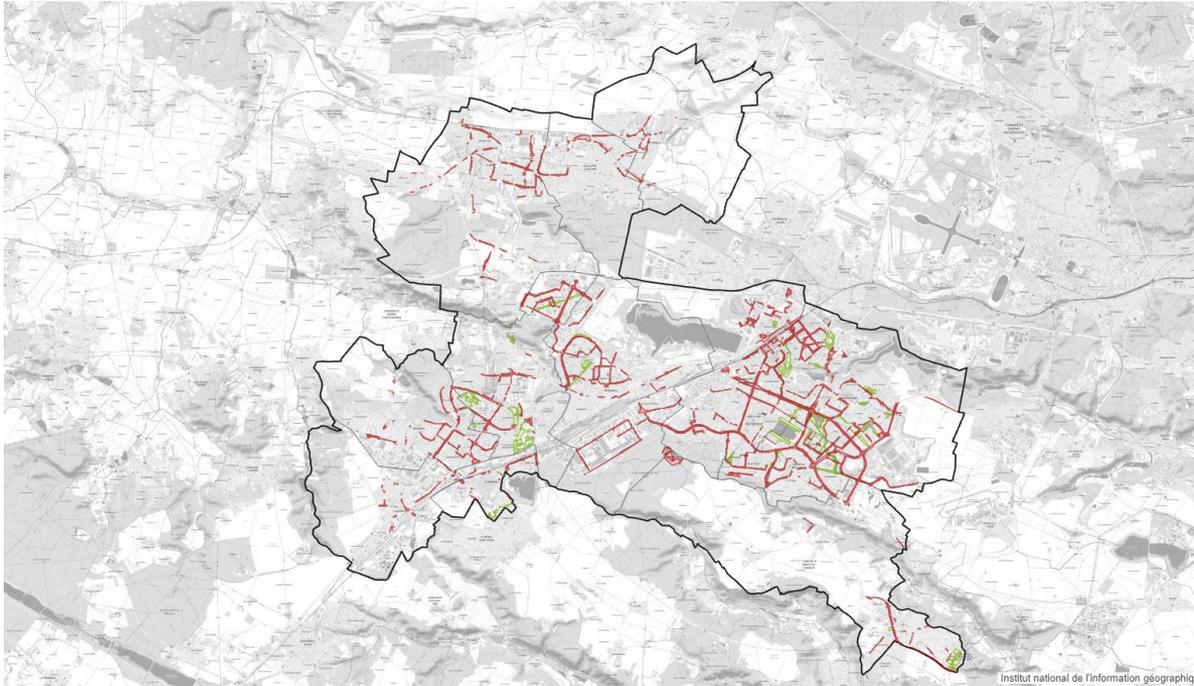
- assurer une veille scientifique et technique
- étudier la vulnérabilité du territoire et de son patrimoine arboré aux changements climatiques
- participer aux études scientifiques et techniques

SENSIBILISER ET MOBILISER

- faire connaître les arbres, leurs rôles, leurs valeurs et les services écosystémiques rendus
- inciter au recensement du patrimoine arboré dans les espaces privés
- inciter les acteurs du territoire à signer la charte de l'arbre et à décliner le plan canopée
- développer et animer un réseau de partenaires autour de l'arbre et de la nature en ville
- encourager et multiplier les opportunités de plantation dans tous les espaces publics et privés
- rechercher et mobiliser des financements

Inventaire des arbres d'accompagnement de voirie

Axe 1 : inventaire du patrimoine arboré existant



Adoption du Barème de l'arbre



Barème de l'arbre



SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations



Axe 2 : protection renforcée du patrimoine arboré

République Française
Département des Yvelines
Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Le jeudi 19 décembre 2024 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUIS

Étaient présents :
Monsieur François ANDRE, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Adeline BELLENGER à Madame GINETTE CARDELEC à Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Valérie FERNANDEZ, Madame Estéban BUISSON, Monsieur Ali BENABOU, Monsieur Bertrand COUJART, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Nicolas CHEVALLIER, Madame Florence PASCALE DENIS, Madame Claire DIZES, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Grégory Chevalier, Monsieur Jean-Michel FOURGOUIS, Monsieur Aïfah Marcolle, Madame Ginette FAROUK, Monsieur Gérard GIRARDON, Monsieur Philippe GUGUEN, Madame Catherine FISCHER, Monsieur Gérard GIRARDON, Monsieur Eric-Aïain JONES, Monsieur GARESTIER, Monsieur Jean-Baptiste HAMON, Monsieur GORBENNA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Laurent LEVY, Monsieur Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLOU, Monsieur Laurent LEVY, Monsieur Madame Joséphine KOLLMANNBERGER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry François LIET, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Eric-Aïain JONES, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASN, Madame Sarah LAURENCE RENARD, Monsieur Ali RABEH, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Monsieur Yarn VOIRIN.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :
Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Monsieur Yann LAMOTHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MAZAUROY

Pouvoirs :
Madame Felichanh ABRAY à Madame Claire DIZES, Monsieur Olivier AFONSO à Madame Adeline BELLENGER, Monsieur Rodolphe BARRY à Monsieur Laurent MAZAUROY, Madame Estéban BUISSON, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame GINETTE CARDELEC à Monsieur Laurent MAZAUROY, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Charline CARDELEC à Monsieur KANKANABEE à Madame Valérie FERNANDEZ, Madame Estéban BUISSON, Monsieur Bertrand CHATIGNIER, Madame Sandrine GRANDGAMBE à Monsieur Jean-Baptiste HAMON, Madame Catherine FISCHER, Monsieur Gérard GIRARDON à Monsieur Jean-Baptiste HAMON, Madame Ginette FAROUK, Monsieur Philippe GUGUEN, Monsieur Gérard GIRARDON à Monsieur Eric-Aïain JONES, Monsieur GORBENNA, Madame Sandrine GRANDGAMBE à Monsieur Laurent LEVY, Monsieur Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLOU, Monsieur Laurent LEVY, Monsieur Madame Joséphine KOLLMANNBERGER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry François LIET, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Eric-Aïain JONES, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASN, Madame Sarah LAURENCE RENARD, Monsieur Ali RABEH, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Monsieur Yarn VOIRIN.

OBJET : 1 - (2024-262) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Plan canopée - Adoption du Barème de l'arbre

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Mantes-la-Jolie, de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à 76 membres,

CONSIDERANT qu'afin de répondre aux enjeux environnementaux et d'anticiper les conséquences du changement climatique, Saint-Quentin-en-Yvelines va mettre en œuvre une politique ambitieuse de préservation et de développement de son patrimoine arboré,

SIDÉRANT que les arbres rendent, en effet, de multiples services écosystémiques (stockage du carbone, régulation du climat local, des particules, etc.), ils sont, en particulier, en ville, une partie du rayonnement solaire et apportent de l'ombre aux villes, mais ils contribuent également à rafraîchir les villes via l'évapotranspiration. Les arbres souffrent toutefois des phénomènes de sécheresse, désormais plus fréquents, plus intenses et plus longs.

TANT que pour répondre à ces enjeux, le Plan canopée, véritable document stratégique est en cours d'élaboration et de développement du patrimoine arboré et entend, à ce titre, concrétiser sa contribution à ces actions structurantes d'action publique de Saint-Quentin-en-Yvelines et mobiliser que dans le cadre de l'élaboration de son Plan canopée, SQY souhaite renforcer sa contribution et de développement du patrimoine arboré et entend, à ce titre, concrétiser sa contribution à ces actions structurantes d'action publique de Saint-Quentin-en-Yvelines et mobiliser que dans le cadre de l'élaboration de son Plan canopée, SQY souhaite renforcer sa contribution et de développement du patrimoine arboré et entend, à ce titre, concrétiser sa contribution à ces actions structurantes d'action publique de Saint-Quentin-en-Yvelines et mobiliser

fin de protéger son patrimoine, SQY s'était doté en 2011 d'une charte de l'arbre qui, ce nouveau barème a été établi par un consortium d'experts. Il a été enrichi de contributions de l'arbre au paysage, l'impact écologique de l'arbre, le caractère patrimonial de l'arbre, la protection juridique dont bénéficie l'arbre.

Il permet d'attribuer une valeur monétaire à un arbre. Celle-ci est calculée en fonction de critères (espèce, taille, état sanitaire, situation) et est gratuite sur le site internet www.barimedelarbre.fr



**RAPPORT : LAV - ALLÉE 19 MARS 1962
VIE N°23 BED N°10**

Évaluation des dommages	Montant
Dommages directs	20% de VIE 884 €
Dommages indirects	0% de VIE 0 €

Conditions Générales d'Utilisation

Les outils VIE et BED sont destinés en premier lieu à un usage professionnel. Les résultats obtenus dépendent des connaissances et données entrées par l'utilisateur. L'utilisateur qui pourra être fait des résultats est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, et la responsabilité des auteurs ne saurait être engagée. Il incombe à l'utilisateur, qui assure son utilisation des outils VIE et BED, de vérifier la pertinence et la cohérence des résultats obtenus. www.lav.com

Légende des résultats

Données saisies par l'évaluateur : ● Valeurs BED

L'évaluation VIE

Date de l'évaluation: 05/03/2024
Résultat VIE: 4420 €

Évaluateur : SQY - PIERSON Isabelle Chargée opération
Travaux de décaissement à proximité des racines. Personnes impliquées : Personnels entreprises PINSON

Description de l'arbre

Nom latin: Liquidambar styraciflua
Nom vernaculaire: Tulipier de Virginie
Aureomarginatum

Identifiant de l'arbre: 1

Dimensions avant dégradation

Type ou espèce: Tige
Tige: 39 cm
Circonférence du tronc à 1,30m: 39 cm
Forme architecturale: 100
Diamètre du houppier (en mètres): 6
Hauteur totale (en mètres): 15
Hauteur de la tige feuillue vivante (en mètres): 1
Hauteur de la tige feuillue morte (en mètres): 2

L'évaluation BED

Date de l'évaluation: 01/03/2024
Résultats BED

Évaluation des dommages	Montant
Dommages directs	20% de VIE 884 €
Dommages indirects	0% de VIE 0 €

Localisation

Adresse ou coordonnées GPS: Allée du 19 mars 1962 - La Verrière
Département: Yvelines
Commune: La Verrière (78)

Rayons des zones de protection racinaires

Zone très sensible racinaire: 4
Zone sensible racinaire: 11,5

Localisation des dégâts

Arbre entier: Non concerné
Houppier: Non concerné
Tronc: Non concerné
Racines: Concerné

Description des dégâts

Nature: Dégâts survenus le 29/02/2024
Constat sur site le 01/03/2024
Responsabilité entreprise: PINSON
Circonstances: Terrassement à la pelle au pieds des arbres sans autorisation. L'entreprise à la demande du Moe et Moe devait intervenir manuellement à l'arrêt du houppier.
Date de survenue: 29/02/2024
Auteur(s) / Responsable(s): Entreprise PINSON

Entretien et Maintenance du Patrimoine Paysager - Plan canopée - Adoption du Barème de l'arbre
OBJET : 1 - (2024-262) - Saint-Quentin-en-Yvelines

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif des Yvelines qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.yvelines.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Plus tardive des dates suivantes:
- Date de sa réception en Préfecture
- Date de sa publication en ligne sur le site www.yvelines.fr
- Date de sa publication en ligne sur le site www.yvelines.fr
Droits de même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Saint-Quentin-en-Yvelines-Communauté d'Agglomération - Séance du jeudi 19 décembre 2024

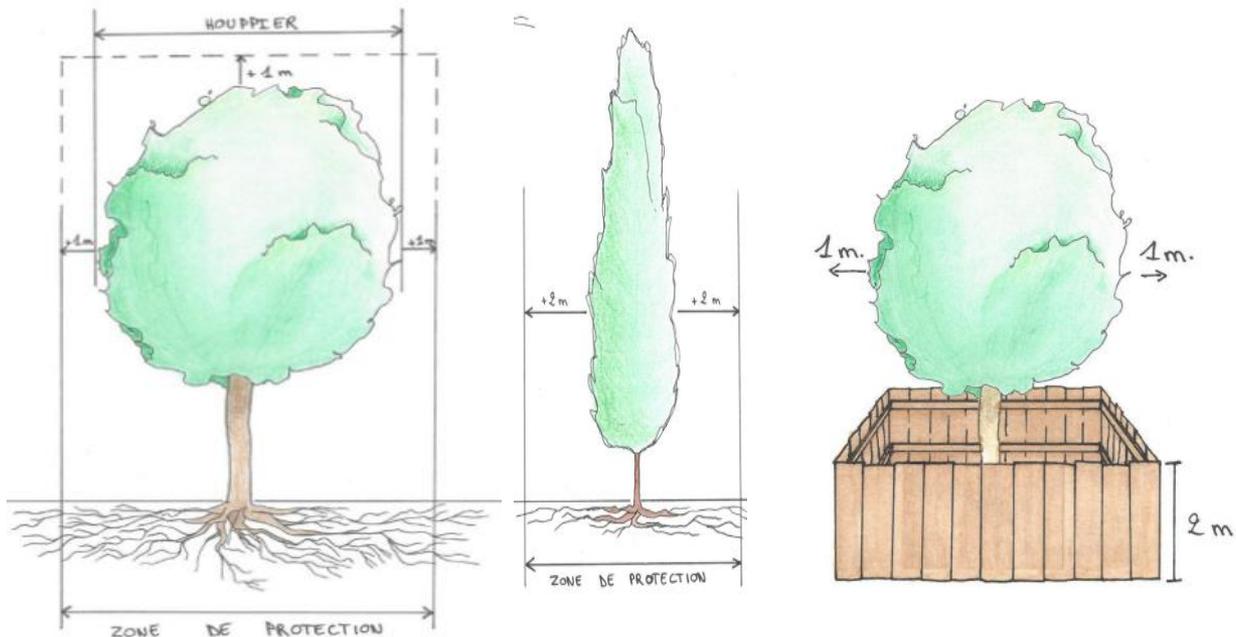


PATRIMOINE Environnement et paysage

Proposition altérée des racines
Zone très sensible Zone sensible

Renforcement des règles du futur règlement de voirie

Axe 2 : protection renforcée du patrimoine arboré



NON
CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Engins de chantiers trop proches des arbres.
Stockage de matériaux en tas à proximité des arbres.
Pas d'interventions à moins de 2 mètres pour ouvrir une tranchée de plus de 10 cm de profondeur !

OUI

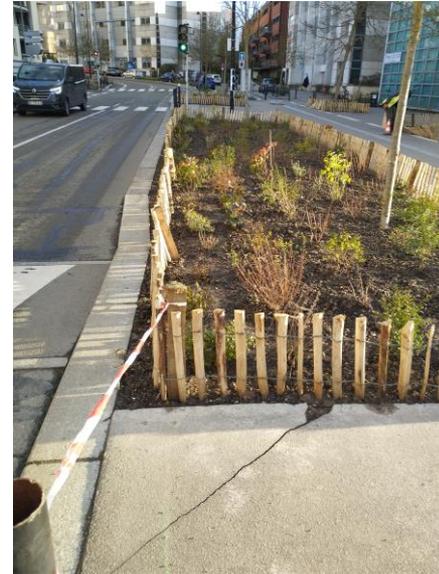
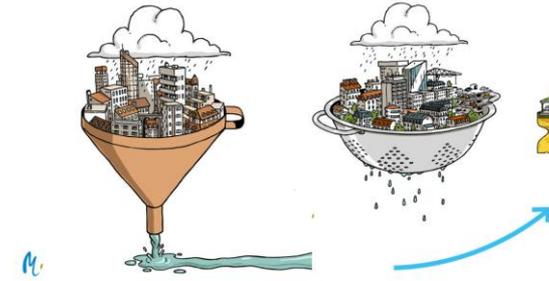
CE QU'IL FAUT FAIRE

Ajouter une signalisation pour avertir les équipes de chantier de la présence d'un arbre à conserver et des barrières de protection.



Poursuivre les opérations de désimperméabilisation

Axe 2 : protection renforcée du patrimoine arboré



Calcul des indices de canopée

- ⇒ Calcul à partir de méthodes différentes (CoSIA vs LiDAR)
- ⇒ Calculs d'indices spatialisés (SQY, communes, zones urbaines/rurales, espaces publics/privés, quartiers)

Axe 3 : planter et végétaliser. Développement d'un patrimoine arboré durable



Un indicateur « marche à l'ombre »



Axe 3 : planter et végétaliser. Développement d'un patrimoine arboré durable



- ✓ Cartographier les cheminements doux ombragés du territoire
- ✓ Orienter la stratégie de développement et de renouvellement des arbres d'alignement
- ✓ Etablir à terme des itinéraires ombragés continus

Concrètement,

- ⇒ Une co-construction du plan par SQY et les communes, avec la participation du département des Yvelines et du CEREMA,
- ⇒ une validation et un lancement prévus pour 2025,
- ⇒ une mise en œuvre sur 10 ans (2025-2034),
- ⇒ une forte mobilisation souhaitée des acteurs (publics et privés) du territoire et des partenaires techniques

Appel à manifestation d'intérêt Trajectoire d'adaptation au changement climatique ADEME IDF



Lauréate #Edition 2024

⇒ **Accompagnement de SQY dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique**



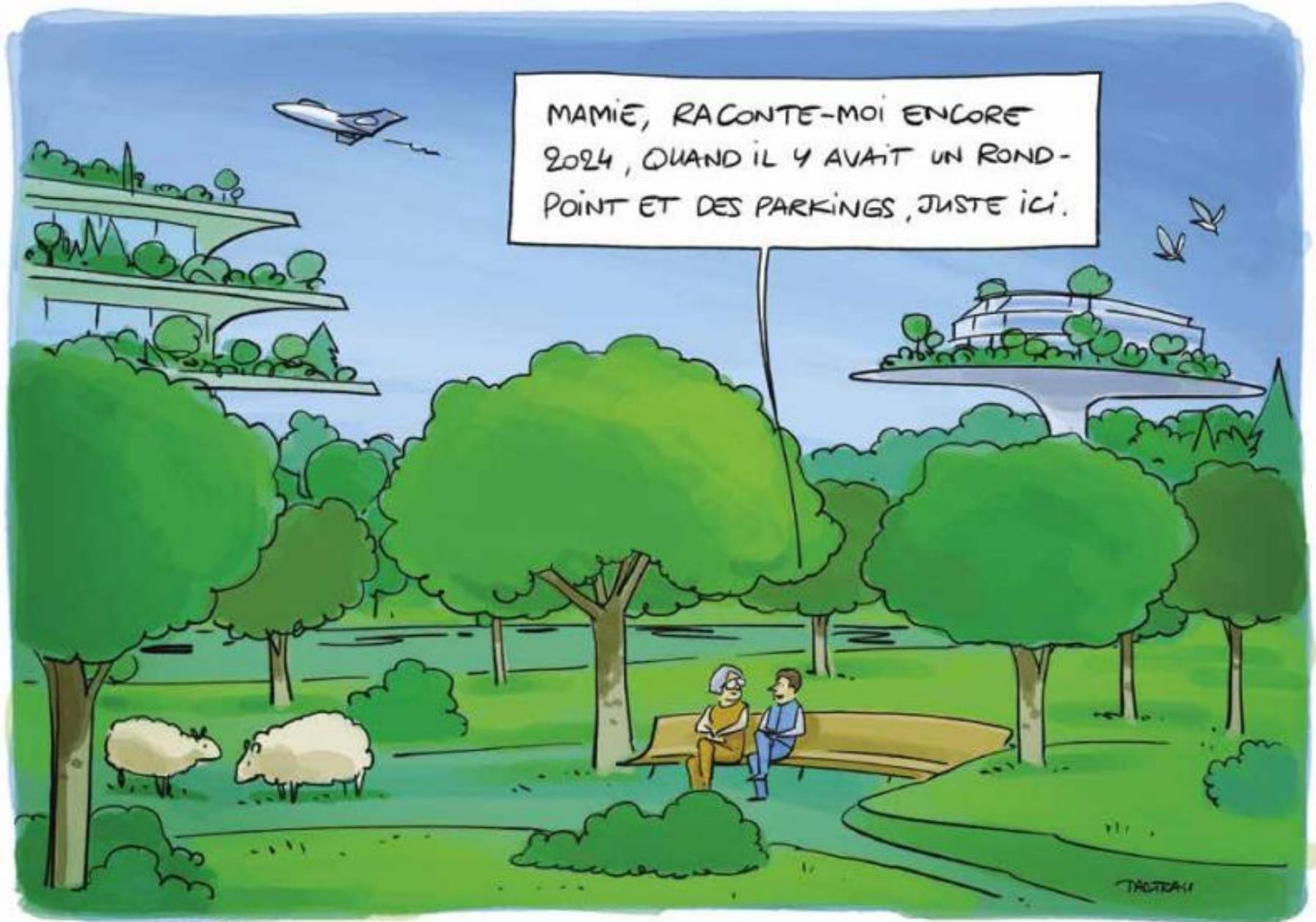
1 Etude de vulnérabilité du territoire de SQY au changement climatique

Dès début 2025

+ Mobilisation d'aides financières



Mi-2025



Merci de votre attention !